

**2LE HOLDING**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 279 Rue Pierre-Brossolette - 07500 GUILHERAND GRANGES**  
**889 628 137 RCS AUBENAS**

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

**REFUS D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, refuse d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle ne donne pas quitus de sa gestion, pour l'exercice écoulé, à Monsieur Loïc VESIN, gérant de la société pendant l'exercice 2024.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique ayant refusé d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2024 ne procède à aucune affectation du résultat dégagé.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Le présent acte est signé par voie électronique par l'intermédiaire d'Universign tiers de confiance au sens des articles 1366 et 1367 du code civil. La signature électronique a la même force juridique que la signature manuscrite.

**Certifié conforme**  
**Le Gérant**